AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

LE RAPPORT DU COMITÉ INTITULÉ «CERTAINS ASPECTS DE LA CONSTITUTION CANADIENNE»—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, intitulé: «Certains aspects de la Constitution canadienne», déposé au Sénat le 26 novembre 1980.—(*L'honorable sénateur Macdonald*).

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, en réponse à une question posée par le sénateur Deschatelets il y a environ une semaine au sujet du voyage effectué par certains sénateurs en Australie, dans le but d'y étudier le fonctionnement d'un Sénat élu, j'ai déclaré que j'avais l'intention de lancer une interpellation à ce sujet. Je voulais partager avec les honorables sénateurs mes impressions—et, je l'espère, celles des autres sénateurs qui faisaient partie de la délégation—au sujet de l'expérience australienne.

Depuis que j'ai donné cette réponse au Sénat, j'ai décidé que je devrais prendre part au débat sur cette motion pour parler d'un Sénat élu pour le Canada, et plus précisément de l'impression que m'a laissée ma visite en Australie. Plusieurs aspects du fameux «Rapport Lamontagne» se rapprochent de mes opinions à ce sujet.

C'est pourquoi je demande respectueusement au sénateur Macdonald de me permettre de reporter le débat en mon nom et, dans le courant de la semaine prochaine, j'espère faire un exposé comme je viens de vous le dire.

L'honorable John M. Macdonald: C'est tout à fait acceptable.

Son Honneur le Président intérimaire: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable Jack Marshall: Les Australiens ont-ils une fête nationale appelée «Fête du Dominion» ou «Fête de l'Australie?»

Le sénateur Frith: Ils l'appellent «Fête de l'Australie». Vous avez choisi le mauvais pays.

Le sénateur Marshall: J'aurais dû m'en douter.

(Le débat est reporté.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)